



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip.srti@ne.ch
www.ciip.ch

Programme d'activité 2013 - 2015

Adopté le 20 mars 2013 par l'Assemblée plénière de la CIIP

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction, précédent programme et structure du nouveau | 2 |
| 2. Priorités politiques | 3 |
| 3. Domaines d'activités et planification : | |
| 3.1 Espace romand de la formation. | 4 |
| 3.2 Scolarité obligatoire. | 5 |
| 3.3 Degré secondaire 2 (formation générale et formation professionnelle). | 7 |
| 3.4 Pédagogie spécialisée. | 9 |
| 3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. | 10 |
| 3.6 Formation des enseignants et des cadres. | 11 |
| 3.7 Médias, images et technologies de l'information et de la communication. | 12 |
| 3.8 Politique des langues. | 13 |
| 3.9 Politique culturelle. | 14 |
| 3.10 Recherche et documentation. | 15 |
| 4. Organisation structurelle de la CIIP | 16 |
| Liste des abréviations. | 17 |

1. Introduction

1.1 Précédent programme (2009 – 2012).

Conçu en 2008, le programme d'activité pour les années 2009 à 2012 se situait au terme des années fertiles ayant vu s'élaborer et être adopté un ensemble de bases législatives et de lignes directrices déterminant pour la première fois avec clarté la répartition des responsabilités dans le système national de formation et l'articulation des divers niveaux de décision et de mise en œuvre dans le fédéralisme coopératif helvétique. Articles constitutionnels sur la formation, stratégie nationale de l'enseignement des langues, concordat HarmoS et convention scolaire romande, accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, de même que mise en vigueur de la loi sur la formation professionnelle, développement des diverses maturités, lancement des travaux sur le pilotage des hautes écoles, préparation des nouvelles lois fédérales sur l'aide au sport et à la culture, autant de nouveaux consensus ou chantiers qui allaient appeler nombre d'adaptations, de directives, de nouvelles collaborations et un fort besoin d'explicitations à tous les étages du système.

Ce programme se fixait des objectifs transversaux consistant à *développer la confiance en l'école publique et à renforcer l'image de la profession enseignante, à améliorer la qualité du système de formation et à s'ouvrir au monde et aux diversités culturelles*, qui vont évidemment rester pertinents et durables à l'avenir. Les rapports annuels témoignent pour le reste de toutes les réalisations très concrètes et rarement spectaculaires qui ont émaillé ces quatre années dans tous les champs thématiques traités par la CIIP.

Bien que non programmées comme telles, de nouvelles bases statutaires, financières et réglementaires de la CIIP ont pu être adoptées à la fin de l'année 2011, après un long et large travail de réflexion, contribuant à dessiner les contours d'une conférence mieux à même de faire face à l'intensification du travail intercantonal, à une collaboration transparente avec la commission interparlementaire et à la réalisation, plus seulement virtuelle, d'un véritable espace romand de la formation.

1.2 Échéance, élaboration et structure du nouveau programme (2013 – 2015).

Le programme 2013 – 2015 est le cinquième programme d'activité successif de la CIIP, depuis la rénovation de la conférence sur la base de nouveaux statuts en 1996. Il est par contre le premier faisant suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand pour la scolarité obligatoire. Couvrant exceptionnellement trois ans, au lieu de quatre, afin de faire par la suite coïncider période administrative quadriennale et liste des actions planifiées durant la même durée, ce nouveau programme conduira la CIIP jusqu'au terme du délai laissé aux cantons membres pour la mise en œuvre du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande.

Le présent document est construit sur le recueil des programmes spécifiques établis par les diverses conférences de chefs de service, certaines commissions permanentes et les services centraux de la CIIP. L'ensemble a été organisé tout d'abord par degrés scolaires, selon la structure du système de formation, ensuite par domaines d'activité particuliers placés sous la compétence de la CIIP. Si le précédent programme énumérait l'un après l'autre les champs d'action des divers organes permanents, celui-ci se veut plus transversal et plus lisible. Il précise en outre, en caractères gras, l'organe exerçant le leadership sur les contenus et les mesures énumérés pour chaque objectif retenu, et en caractères maigres les autres organes pouvant y contribuer. Un tableau synoptique des organes permanents permet en conclusion de visualiser cette structure. Le programme signale également les relations éventuelles avec celui de la CDIP, sachant que, dans bien des cas, certaines actions sont directement entreprises ou coordonnées au niveau national sans relais régional (voir le programme de travail 2008 – 2014 de la CDIP, réactualisé annuellement : <http://www.cdip.ch/dyn/11926.php>).

2 Priorités politiques

Dans le cadre du nouveau programme, l'Assemblée plénière s'est donné les priorités suivantes :

2.1 Mise en œuvre de la Convention scolaire romande.

La CIIP s'engage à coordonner et soutenir la mise en œuvre de la CSR dans les cantons romands d'ici à la rentrée scolaire 2015 – 2016, conformément aux échéances fixées dans le concordat HarmoS et la convention romande. Elle rend compte régulièrement des progrès accomplis et dresse un bilan des réalisations au terme de cette période.

2.2 Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La CIIP soutient la mise en œuvre de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, en renforçant les échanges d'informations et la concertation entre les cantons membres et les associations partenaires. Elle prend des mesures dans le domaine de la formation des enseignants et des cadres, ainsi que sur le plan statistique, en collaboration avec les organes nationaux concernés.

2.3 Développement et adéquation des diverses filières de maturité.

La CIIP veille au développement des filières de maturité spécialisée et de maturité professionnelle et elle en coordonne certains aspects relevant de son domaine de compétence. Elle participe activement aux travaux nationaux portant sur la qualité et les exigences de la maturité gymnasiale. Elle coordonne avec les autorités et conférences responsables les voies d'accès aux Hautes Ecoles.

2.4 Attractivité et coordination de la formation des enseignants.

La CIIP anticipe les risques de pénurie d'enseignants et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle soutient les collaborations entre institutions de formation d'enseignants et veille à la qualité de la formation, en ce qui concerne plus particulièrement la pratique professionnelle et l'usage des instruments découlant de la convention scolaire romande.

2.5 Médiation culturelle jeunes publics.

La CIIP soutient les interactions entre une offre culturelle diversifiée et de qualité et l'accès des élèves aux activités, manifestations et institutions culturelles prôné par le plan d'études romand. Elle encourage également le développement d'un volet « médiation culturelle » dans la formation initiale et continue des enseignants.

2.6 Apprentissage et promotion de la langue française.

La CIIP détermine les axes d'une politique de soutien à la langue française, portant sur la place du français dans la stratégie nationale d'enseignement des langues et dans la formation en général, sur les apports et les spécificités de la Suisse romande dans l'espace francophone, et enfin sur la promotion de la lecture et du livre.

2.7 Compréhension mutuelle et apprentissage des langues nationales

La CIIP respecte et met en œuvre, conformément à l'article 4 de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, un enseignement obligatoire de l'allemand (suivi de l'anglais) et une offre facultative d'introduction à l'italien. Elle soutient les initiatives permettant de développer et de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes Suisses et le respect des langues et des cultures nationales.

3 Domaines d'activités et planification

3.1 Espace romand de la formation

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|---|--|-----------------------------|
| 3.1.1 | <p>Renforcer la collaboration intercantonale en matière de formation et d'harmonisation des structures de formation, renforcer la communication entre les organes permanents de la CIIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer au bon fonctionnement des travaux des conférences de chefs de service et des commissions permanentes, les documenter et les soutenir mettre à disposition des organes un extranet performant informer de manière actuelle et appropriée sur les travaux en cours au moyen du site internet officiel. | | <p>SG <i>Organes permanents</i></p> | 2013, puis en continu |
| 3.1.2 | <p>Améliorer la communication et la documentation à l'adresse de la commission interparlementaire romande CIP-CSR :</p> <ul style="list-style-type: none"> informer de manière transparente et documentée sur la mise en œuvre de la CSR et la coordination intercantonale porter les questions des députés à la connaissance des organes permanents concernés et prendre position. | | <p>Présidence SG</p> | en continu |
| 3.1.3 | <p>S'informer mutuellement et collaborer avec les partenaires du système éducatif (associations faitières de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents et de chercheurs en éducation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> permettre l'échange régulier d'informations entre les partenaires et le débat sur des thèmes d'actualité développer une publication électronique en ce sens soutenir les débats associatifs à l'échelle romande ou latine. | | <p>SG COPAR</p> | en continu |
| 3.1.4 | <p>Construire et tenir à jour un système d'indicateurs pour l'espace francophone suisse de la formation, notamment à partir du monitoring national de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> rassembler, récolter, construire, analyser et interpréter les données et indicateurs pertinents à l'échelle romande améliorer la standardisation et la fiabilité des données cantonales renforcer et cartographier le concept d'espace romand à partir du monitoring national de l'éducation donner accès au système d'indicateurs sur internet. | <p>10.1 Pérenniser le processus de monitoring et la publication du rapport périodique et tirer des conclusions à partir des constats du rapport périodique.</p> | <p>IRDP CSG SG</p> | 2013 – 2014 puis en continu |
| 3.1.5 | <p>Réviser la Convention intercantonale CIIP de 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> dresser un état des lieux revoir les tarifs, en tenant compte de ceux pratiqués par la conférence régionale voisine (NW-EDK) décider si la convention doit être révisée ; préparer, adopter et transmettre aux cantons un texte réactualisé. | <p>B (V) Accords de financement et de libre circulation.</p> | <p>CLEO CLPO CLPS AP</p> | <p>2013</p> <p>2014</p> |

3.2 Scolarité obligatoire

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|---|--|---|---|
| 3.2.1 | Achever l'introduction généralisée du Plan d'études romand (PER) : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'introduction progressive du PER selon les calendriers cantonaux • préparer la première adaptation du PER, d'une part en fonction des besoins apparus au cours des années d'introduction et d'autre part après vérification de l'adéquation entre les objectifs du PER et les compétences fondamentales décrétées par la CDIP. | 1. <i>Tâche prioritaire régionale conformément au concordat HarmoS et à la convention scolaire romande.</i> | CLEO COPEP SG | 2013 – 2015 2015 |
| 3.2.2 | Mettre à disposition des cantons des instruments de communication, ainsi qu'un support d'information sur le PER spécifiquement destiné aux parents d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> • préparer des informations de divers types pour présenter le PER et faire connaître le projet global de formation (brochures, PowerPoint, questions-réponses courantes) • réaliser un document simple pour les parents d'élèves, à présenter et diffuser par l'enseignant lors des soirées d'information en classe • adapter ce document parents dans les principales langues de la migration. | | SG CLEO COPEP COPAR | 2013 |
| 3.2.3 | Planifier la réalisation et organiser la mise à la disposition des cantons de moyens d'enseignement et/ou de ressources électroniques en ligne correspondant aux objectifs et progressions du PER. <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les critères de PER-compatibilité pour l'analyse de moyens d'enseignement existants ou en projet et développer un instrument d'évaluation adapté • sélectionner, acquérir ou réaliser des moyens d'enseignement adaptés aux objectifs du PER et couvrant les principales disciplines d'enseignement • déterminer et développer les ressources nécessaires pour soutenir le domaine de la formation générale, prioritairement pour les aspects du « vivre ensemble » • développer des outils pour les élèves allophones • généraliser l'usage du portfolio européen des langues en lien avec les moyens en langue étrangère • opérationnaliser un processus de mutualisation de ressources cantonales et mettre en œuvre les conventions de collaboration signées avec certaines fondations et agences nationales • réfléchir en profondeur sur la mise à disposition de ressources électroniques en ligne et sur la place des supports numériques dans l'enseignement. | 1. <i>Tâche prioritaire régionale conformément au concordat HarmoS et à la convention scolaire romande.</i> | SG/UMER CLEO COMEVAL COPEP COMOS CORENE IRDP | En continu, selon planification pluriannuelle |

| | | | | |
|--------------|--|--|---|-------------------------------------|
| <p>3.2.4</p> | <p>Introduire et généraliser l'enseignement de l'anglais à partir de la 7^e année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adapter les moyens d'enseignement choisis et observer l'introduction selon les calendriers cantonaux • évaluer les premières expériences et résultats. | <p>2.1 Encourager résolument dès le début de la scolarisation le développement des compét. linguistiques des élèves dans la langue locale, leur transmettre à tous de solides connaissances dans une deuxième langue nationale et anglais, et leur donner la possibilité d'apprendre une troisième langue nationale.</p> | <p><i>CLEO COPEd IRDP</i></p> | <p>2013 – 2015</p> |
| <p>3.2.5</p> | <p>Mettre au point le concept et le dispositif permettant de réaliser, au cours de la prochaine période quadriennale, des épreuves intercantionales de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborer étroitement avec la CDIP et la D-EDK pour l'élaboration et l'organisation des premiers tests de référence fondés sur les standards nationaux de formation • préparer et valider les premières épreuves romandes communes fondées sur le PER ; mettre au point le dispositif et les procédures d'évaluation EPROCOT • définir et développer des ressources d'évaluation en lien avec le PER et les nouveaux moyens d'enseignement • accompagner le développement de profils de connaissances et de compétences à l'échelle nationale ; positionner ou développer l'instrument romand prévu dans la CSR. | <p>10.3 Vérifier dans quelle mesure les objectifs de formation sont atteints à l'échelle du système scolaire.</p> | <p><i>SG GPIL CLEO IRDP</i></p> | <p>2013 – 2015, puis en continu</p> |

3.3 Degré secondaire II

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|--|---------------------------|-------------|
| 3.3.1 | Mettre en œuvre les formations commerciales modifiées dans le cadre de la réforme : <ul style="list-style-type: none"> résoudre la problématique des équivalences entre formations dispensées en écoles à plein temps et formations assurées par la voie duale. | 5.1 Assurer et améliorer le dispositif nécessaire à l'application de la loi sur la formation professionnelle et à la coordination entre les différents partenaires. | CLPO | 2013 - 2015 |
| 3.3.2 | Mettre en œuvre la nouvelle maturité professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> préparer un projet de plan d'études romand sur la base du nouveau PEC fédéral suite à son adoption par l'Assemblée plénière de la CIIP, accompagner le plan d'études romand dans les premières années suivant son entrée en vigueur. | | CLPO | 2013 - 2015 |
| 3.3.3 | Poursuivre et évaluer la mise en œuvre des maturités spécialisées et positionner le certificat ECG : <ul style="list-style-type: none"> établir un état des lieux et identifier les problèmes d'accès et de réalisation développer collaboration et harmonisation à l'échelle régionale améliorer la concertation et la discussion des conditions d'admission avec la HES-SO définir les conditions de reconnaissance du certificat ECG dans les filières professionnelles faciliter la transition entre le secondaire II et le tertiaire. | 3.2 Mieux ancrer l'école de culture générale et la maturité spécialisée à l'intérieur du système éducatif. | CLPO CSG | 2013 - 2015 |
| 3.3.4 | Accompagner les travaux liés au développement des formations gymnasiales et défendre un point de vue CIIP par rapport aux enjeux présents : <ul style="list-style-type: none"> être partie prenante des travaux entrepris sur le plan suisse et mesurer leurs conséquences au niveau latin veiller à la cohérence des différents types de maturités pour permettre l'accès au degré tertiaire. | 3.1 S'assurer, avec le SEFRI, de l'aptitude générale aux études supérieures par la garantie de comparabilité des titres de fin d'études gymnasiales. | CLPO CSG | 2013 - 2015 |
| 3.3.5 | Mettre en place l'AES dans les cantons latins et développer une position romande s'agissant du mode de financement des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs : <ul style="list-style-type: none"> observer et évaluer l'impact de l'AES dans les cantons concernés. | 5.2 Améliorer le dispositif des accords de financement en vigueur dans la formation professionnelle. | CLPO CSG | 2013 - 2015 |

| | | | | |
|-------|--|--|---------------------------------|------------------|
| 3.3.6 | <p>Faciliter et renforcer la mobilité, les échanges, ainsi que l'apprentissage des langues étrangères dans l'ensemble du secondaire II ; collaborer activement à la mise en œuvre du concept général pour l'enseignement des langues étrangères au secondaire II :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonner les relations avec les organes de coopération multilatérale ou européenne dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes ; clarifier le rôle et les prestations des divers partenaires actifs en ce domaine • promouvoir dans les établissements l'évaluation fondée sur le Cadre européen commun des langues (CECR) • définir un concept de 2^e langue étrangère et développer un concept de mobilité et d'échanges • soutenir et évaluer les réalisations dans les cantons. | 2.2 Prolonger à l'ensemble du degré postobligatoire l'encouragement et le renforcement des capacités à communiquer dans d'autres langues. | CLPO SG | à partir de 2014 |
| 3.3.7 | <p>Prolonger et renforcer le dispositif d'édition des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (CREME) ; évaluer l'opportunité d'y intégrer les cours interentreprises ; renégocier le contrat avec le SEFRI pour la période 2014 – 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer le dispositif et ses limites et préparer la négociation d'un nouveau contrat avec le SEFRI • évaluer l'opportunité d'y intégrer à terme les cours interentreprises. | 5.1 Assurer et améliorer le dispositif nécessaire à l'application de la loi sur la formation professionnelle et à la coordination entre les différents partenaires. | SG/UMER CLPO CREME | 2013 |

3.4 Pédagogie spécialisée

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|--|--|--|
| 3.4.1 | Renforcer la concertation et la coordination dans la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée et des concepts cantonaux <ul style="list-style-type: none"> • coordonner l'usage des instruments d'harmonisation découlant de la CSR et les pratiques d'enseignement avec les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et des élèves en situation de handicap • élaborer des fiches informatiques à l'intention du corps enseignant • agir par le biais de la formation initiale et continue des enseignants • évaluer la nécessité d'adapter certains moyens d'enseignement. | 1.3 Soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leurs concepts cantonaux au moyen des outils de coordination prévus dans le concordat sur la pédagogie spécialisée. | CLPS <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>SG</i> | en continu 2013 – 2014 2014 – 2015 |
| 3.4.2 | Contribuer au développement de statistiques fiables par les institutions responsables du recueil des données : <ul style="list-style-type: none"> • analyser la situation globale et développer au besoin des synergies et des mesures de coordination • étudier en priorité le domaine des troubles du spectre de l'autisme et leur prise en charge dans les cantons. | 1.3.3 Améliorer la collecte des données et l'établissement des statistiques couvrant le domaine de la pédagogie spécialisée. | CLPS <i>SG</i> <i>IRDP</i> | à partir de 2013 |
| 3.4.3 | Organiser une veille quant aux avancées technologiques qui ont un impact sur l'enseignement et sont à même de soulager certains types de handicaps et besoins spécifiques des élèves | 1.3.4 Garantir la circulation des informations entre les cantons et régions d'une part, et les offices fédéraux et les organisations faitières d'autre part. Proposer ou négocier des solutions communes selon les besoins. | CLPS <i>CORENE</i> | à partir de 2013 |

3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

| N° | Objectif, tâche | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|--|--|--------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> Contenus, mesures | | | |
| 3.5.1 | <p>Développer la formation et la relève pour le personnel en charge de l'orientation et de l'éducation au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> développer une politique commune de gestion et de renforcement des qualifications et des compétences des conseillers en orientation et du personnel des offices d'orientation, en collaboration avec la conférence nationale et les institutions formatrices (CSFO, UNIL) mettre en œuvre, en collaboration avec la CLFE et les institutions de formation d'enseignants, des modules de formation au choix et une formation continue à l'intention des enseignants en charge de l'ISP. | <p>5.4 Adapter les prestations en orientation aux besoins actuels (coopération nationale et internationale, relève, tests d'aptitudes en ligne, statistiques de l'orientation professionnelle et universitaire).</p> | <p>CLOR CLPO</p> | <p>2013 – 2015</p> <p>2014</p> |
| 3.5.2 | <p>Poursuivre l'élaboration d'instruments communs, en particulier sous forme d'outils informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer un outil d'analyse de la demande et d'adéquation des prestations d'orientation développer des tests d'intérêt et/ou de personnalité offerts gratuitement en ligne. | | <p>CLOR</p> | <p>2014</p> <p>dès 2014</p> |
| 3.5.3 | <p>Soutenir les processus de transition entre le secondaire I et le secondaire II :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre les mesures adoptées dans le cadre du projet national Transition poursuivre à l'échelle romande l'échange de vues et d'expériences quant aux diverses mesures de transition. | <p>4. Transition</p> <p>5.1 Assurer et améliorer le dispositif nécessaire à l'application de la loi sur la formation professionnelle et à la coordination entre les différents partenaires.</p> | <p>CLEO CLPO CLOR</p> | <p>2013 - 2015</p> |
| 3.5.4 | <p>Soutenir les processus de transition entre le secondaire II et le tertiaire et de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> clarifier et améliorer la transition entre les filières de maturité du secondaire II et le tertiaire HES améliorer la transition et la réorientation ultérieures ; coordonner et améliorer les portails d'entrée pour la qualification des adultes. | | <p>CLPO CLOR</p> | <p>2013 - 2015</p> |

3.6 Formation des enseignants et des cadres

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|---|---|------------------------------|
| 3.6.1 | Disposer d'une vision générale de l'espace romand de la formation des enseignants pour la scolarité obligatoire, la pédagogie spécialisée et le secondaire II : <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un rapport de synthèse présentant les conditions, les exigences et les offres de formation initiale, ainsi que les flux d'étudiants par filière • dresser et tenir à jour un tableau synoptique. | 7.1 Favoriser la libre circulation dans l'enseignement et les professions apparentées en adaptant les règlements de reconnaissance de diplômes | CLFE SG CLEO CLPO CLPS | 2013 à partir de 2013 |
| 3.6.2 | Anticiper les besoins à l'échelle romande, en ayant une vision de l'évolution démographique, pour assurer une relève suffisante : <ul style="list-style-type: none"> • recueillir des données concernant pénurie et pléthore • mettre en œuvre des modalités d'anticipation et d'analyse. | aux modifications survenant dans le système d'éducation. | CLFE CSG CLEO CLPO CLPS | 2013 - 2014 |
| 3.6.3 | Ajuster et coordonner la formation des enseignants et des responsables d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre le développement de la validation des acquis en observant les travaux des institutions de formation, du CAHR et de la COHEP, notamment en vue de la reconversion dans l'enseignement • examiner la coordination et la mutualisation progressive des offres de formation complémentaire et continue • accorder les visées stratégiques de la CIIP pour la formation des enseignants et des cadres et ajuster les besoins et les offres de formation, en particulier avec les besoins des établissements scolaires. | | CLFE FORDIF CLEO CLPO CLPS | 2013 – 2015 |

3.7 Médias, images et technologies de l'information et de la communication

| N° | Objectif, tâche <ul style="list-style-type: none"> • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|---|---------------------------|--|--------------------------------|
| 3.7.1 | Améliorer et simplifier le recours aux supports et instruments MITIC <ul style="list-style-type: none"> • identifier et régler les problèmes d'identification et d'authentification des utilisateurs des diverses plateformes cantonales, régionales et nationales • veiller à la protection des données et des droits d'auteur et étudier les problèmes d'équipements et d'innovations • mettre à profit les opportunités du Private-Public-Partnership (PPP) en cas de nouveau projet national. | | CORENE CLEO CLPO CLPS | 2013 – 2014 puis en continu |
| 3.7.2 | Produire et mutualiser des ressources pédagogiques MITIC répondant aux objectifs d'apprentissage du PER et favoriser l'évaluation des compétences acquises : <ul style="list-style-type: none"> • développer un outil de suivi commun pour mesurer chez les élèves l'acquisition des compétences MITIC définies dans le PER • valider à l'échelle romande les ressources pédagogiques MITIC mutualisées et procéder aux adaptations nécessaires • collaborer au développement de la Bibliothèque scolaire numérique du Serveur suisse de l'éducation et au développement de ses standards de référencement et de catalogage • identifier et régler les problèmes d'identification et d'authentification des utilisateurs des diverses plateformes cantonales, régionales et nationales • veiller à la protection des données, des droits d'auteur et des équipements. | | COMETE CORENE COPED | 2013 - 2014 |
| 3.7.3 | Poursuivre et renforcer les partenariats entre les médias et associations ou institutions traitant des médias, de l'image et du cinéma et les milieux de l'enseignement dans le cadre de l'éducation aux médias : <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et développer l'organisation annuelle de la Semaine de la presse et des médias à l'école • collaborer dans le cadre de contrats de prestations avec associations, institutions et festivals dans l'intérêt de l'enseignement • promouvoir activement l'usage des contenus médias et multimédias, en particulier ceux de la RTS, dans l'enseignement. | | SG Conseil Media & Formation COMETE | en continu |

3.8 Politique des langues

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|---|---|--|------------------|
| 3.8.1 | Repositionner la Délégation à la langue française (DLF), redéfinir ses missions, sa composition et ses liens : <ul style="list-style-type: none"> • réactualiser le rôle, les missions et la composition de la Délégation à la langue française en fonction du contexte et des problématiques actuelles • définir avec la CDIP et avec les autorités et offices de la Confédération concernés les collaborations en ce domaine, notamment pour ce qui concerne les manifestations sur le plan de la francophonie en Suisse et à l'étranger. | | <i>AP</i> <i>SG</i> CSG <i>DLF</i> | 2013 |
| 3.8.2 | Soutenir le statut et la place de la langue française et de la langue italienne dans le système suisse de formation <ul style="list-style-type: none"> • défendre la place du français et de l'italien dans la réalisation de la stratégie des langues adoptée à l'échelle nationale et inscrite à l'article 4 du concordat HarmoS • mettre en œuvre les divers éléments de l'article 4 du concordat HarmoS, en particulier par l'introduction de l'anglais au degré primaire et par le renforcement de l'allemand comme première langue étrangère et nationale étudiée, grâce notamment à l'adaptation et à l'introduction coordonnée de nouveaux moyens d'enseignement • favoriser les échanges linguistiques et culturels entre régions linguistiques et soutenir les mesures à même de renforcer la compréhension et le respect mutuels entre les communautés linguistiques • soutenir la place du français dans l'enseignement supérieur • développer dans le cadre des organes permanents et des actions de la CIIP des opérations de promotion du français • apporter un soutien au développement et à l'usage de semaines et d'outils pour la sensibilisation à la langue italienne. | 2.1 Encourager résolument dès le début de la scolarisation le développement des compétences linguistiques des élèves dans la langue locale, leur transmettre à tous de solides connaissances dans une deuxième langue nationale et anglais, et leur donner la possibilité d'apprendre une troisième langue nationale. & 2.4 Bénéficier de l'entrée en vigueur de la LLC pour renforcer l'enseignement des langues et le développement d'une éducation plurilingue. | <i>AP</i> <i>SG</i> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLFE</i> <i>DLF</i> <i>IRDP</i> | à partir de 2013 |
| 3.8.3 | Soutenir, aux côtés de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, les activités du Glossaire des patois de la Suisse romande, dans le cadre du mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel : <ul style="list-style-type: none"> • contrôler le respect de la convention passée avec l'UNINE et l'atteinte des objectifs fixés au GPSR. | | CSG <i>SG</i> | en continu |
| 3.8.4 | Soutenir la promotion de la lecture et le développement du goût de lire chez les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • formuler un mandat et constituer un groupe de travail • coordonner le soutien des cantons romands à la promotion de la lecture et au développement du goût de lire, notamment en faveur de la littérature romande. | | SG <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>COPED</i> | 2013 |

3.9 Politique culturelle

| N° | Objectif, tâche • Contenus, mesures | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|-------|--|---|-----------------------|-------------|
| 3.9.1 | Soutenir l'édition, la diffusion et la promotion du livre sur le plan romand dans le cadre d'une politique du livre : <ul style="list-style-type: none"> • dresser un panorama des réalisations actuelles dans les cantons • dégager les possibles champs d'intervention et de coordination pour l'aide à l'édition, y inclus l'édition numérique, l'aide à la diffusion et l'aide à la promotion du livre • proposer des instruments adéquats pour renforcer, voire coordonner ces aides au niveau des cantons • étudier les synergies possibles entre une politique concertée du livre et la promotion de la lecture. | | CDAC | 2013 - 2014 |
| 3.9.2 | Développer et coordonner la médiation culturelle destinée au jeune public, en lien avec les objectifs du PER ; renforcer les liens concrets entre le monde de la culture et celui de l'école : <ul style="list-style-type: none"> • créer ou mettre en commun des outils et instruments à même de déclencher certaines actions de médiation culturelle en lien avec le PER (bonnes pratiques) • encourager les institutions de formation des enseignants à renforcer le volet « médiation culturelle » et les institutions et les acteurs culturels à développer des propositions de qualité à l'intention des établissements scolaires • privilégier la qualité et l'équité en matière d'offre culturelle destinées aux écoles. | | CDAC | 2014 - 2015 |
| 3.9.3 | Soutenir la production théâtrale en Suisse romande <ul style="list-style-type: none"> • développement du dispositif de soutien de création théâtrale d'envergure <i>Label+ Théâtre romand</i>, suite à son évaluation • développement des instruments et champs de compétence de la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS). | 9.1 Coordination cantons – confédération pour la mise sur pied des nouveaux instruments d'encouragement de la culture. | CDAC | 2013 - 2014 |

3.10 Recherche et documentation

| N° | Objectif, tâche | Liens avec progr. CDIP | Organe(s) respons. | Échéances |
|--------|---|---|---|-------------------------------|
| 3.10.1 | <p>Analyser les tendances, les réseaux et les concepts dans le domaine de la recherche en éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à l'inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et à une analyse romande du rapport national sur l'éducation poursuivre la veille politique et l'analyse des réseaux, des acteurs, des concepts et des tendances actuelles de la recherche en sciences de l'éducation, plus particulièrement en Suisse romande. | <p>10.1</p> <p>Pérenniser le processus de monitoring et la publication du rapport périodique et tirer des conclusions à partir des constats</p> | <p>IRDP CORE</p> | <p>2015</p> <p>en continu</p> |
| 3.10.2 | <p>Coordonner les dispositifs de recherche intéressant le niveau intercantonal latin :</p> <ul style="list-style-type: none"> organiser et, si nécessaire gérer, les consortiums romands oeuvrant aux grands projets nationaux et régionaux ; collaborer avec le SRED, l'URSP, les HEP et les Universités ; entretenir les liens avec les responsables cantonaux en la matière participer aux réseaux de recherche et d'expertise régionaux, nationaux et internationaux. | <p>10.2</p> <p>Réaliser avec le concours de la Confédération des mesures de performance internationales</p> | <p>IRDP CORE</p> | <p>en continu</p> |
| 3.10.3 | <p>Analyser sous l'angle didactique les domaines et objets d'enseignement et d'apprentissage du PER susceptibles d'être évalués</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser en priorité les domaines des mathématiques et des langues (langue de scolarisation et langues étrangères, ainsi que leurs aspects transversaux : didactique intégrée, immersion, éveil aux langues), de même que les thématiques de la formation générale analyser les interprétations des prescriptions du PER par les enseignants, notamment par rapport à leurs pratiques d'évaluation et à leur perception des attentes en matière d'évaluation. | | <p>IRDP CORE CLEO COPED COMEVAL</p> | <p>en continu</p> |
| 3.10.4 | <p>Développer l'évaluation du système d'enseignement et des apprentissages et y collaborer sur le plan national</p> <ul style="list-style-type: none"> développer des modèles d'évaluation, des épreuves communes et des items de test faciliter la mutualisation des pratiques cantonales développer l'infrastructure technique permettant la mise en œuvre des épreuves communes romandes participer à divers projets d'évaluation au niveau national, en particulier à PISA organiser la veille technologique relative aux développements d'enseignement et de testing assisté par ordinateur, tout particulièrement en réponse aux besoins de gestion des épreuves communes romandes. | <p>10.2</p> <p>Réaliser avec le concours de la Confédération des mesures de performance internationales</p> | <p>IRDP GPIL CORE CLEO COPED CORENE</p> | <p>en continu</p> |
| 3.10.5 | <p>Récolter, gérer et valoriser une documentation en sciences de l'éducation et sur l'Espace romand de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> publier et diffuser les rapports scientifiques de l'IRDP ; prendre part à la communication de la CIIP développer un accès informatique aux données et indicateurs relatifs à l'Espace romand de la formation. | <p>B (I)</p> <p>Information et documentation (IDES)</p> | <p>IRDP</p> | <p>en continu</p> <p>2014</p> |

4 Organisation structurelle de la CIIP (organes permanents)

| CIIP | Organes directeurs | Organes partenaires | Scolarité obligatoire | Secondaire II post-obligatoire | Tertiaire A & B Hautes Ecoles | Quatenaire (form. continue) | Affaires culturelles | Recherche & documentation |
|-------------------------|---|--|--|--|-------------------------------|-----------------------------|--|--|
| Conférences | Assemblée plénière | | | | | | | |
| | CSG Secr. généraux | | CLEO | CLPO CLPS CLFE CLOR | | | CDAC | |
| Contrôle parlem. | CIP-CSR Commission interparlementaire | | | | | | | |
| Commissions permanentes | COGEST (gestion) | COPAR comm. consult. partenaires (FAPERT, SER, AIDEP, CRÔTCES, CDG-SRT, SSRE) | COPED + groupes d'appui domaines + groupes validation ress did. | Commissions rattachées à la CLPO | | | DLF + SLFF Délégation à la langue française. | CORE Coordin. recherche |
| | | Conseil Medias - Formation + groupe de liaison | COMEVAL + groupes d'analyse besoins + groupes d'évaluation (AOP) + GLIMI (Tessin) | CREME + COREFP (économats) | | | | Conseil scientifique IRDP |
| Services centraux | SG-CIIP Secrétariat général | | COMOS (économats) | COMETE (éducation aux médias & techn.) | | | | GP-EPROCOCOM |
| | | | CORENE (ressources électroniques) | UMER Unité des moyens d'enseignement romands | | | | IRDP Institut de recherche de documentation pédagogique |

Liste des abréviations

Acronymes et noms des conférences et commissions permanentes

| | |
|----------------|---|
| AP-CIIP | Assemblée plénière |
| CSG | Conférence des secrétaires généraux |
| CLEO | Conférence latine de l'enseignement obligatoire |
| CLPO | Conférence latine de l'enseignement postobligatoire |
| CLPS | Conférence latine de la pédagogie spécialisée |
| CLFE | Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres |
| CLOR | Conférence latine de l'orientation |
| CDAC | Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles |
| CIP – CSR | Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande |
| CMF | Conseil médias et formation |
| COPAR | Commission consultative des partenaires |
| COGEST | Commission de gestion |
| COPED | Commission pédagogique |
| COMEVAL | Commission d'évaluation des ressources didactiques |
| COMOS | Commission pour la production et la distribution des moyens scolaires |
| CREME | Commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle |
| COMETE | Commission d'éducation aux médias et aux technologies dans l'enseignement |
| CORENE | Commission des ressources numériques pour l'enseignement |
| DLF | Délégation à la langue française |
| CORE | Commission de la recherche en éducation |
| CS-IRDP | Conseil scientifique de l'IRDP |
| GP-EPROCOM | Groupe de pilotage des épreuves romandes communes |
| <i>SG-CIIP</i> | <i>Secrétariat général de la CIIP</i> |
| <i>UMER</i> | <i>Unité des moyens d'enseignement romands (SO et FP)</i> |
| <i>IRDP</i> | <i>Institut de recherche et de documentation pédagogique</i> |